

## SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 16 septembre 2019 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la Loi sur les cités et villes.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **19-09-817 Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 16 septembre 2019 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 5.6 Expropriation / Servitude / Partie du lot 1 830 854 / Règlement hors cour / TAQ / SAI-M-258012-1702

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

*Minute de réflexion*

*Présences*

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal**
  - 2.1 Séance ordinaire du 3 septembre 2019
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
  - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
  - 4.5 Demande d'appui / Campagne de sociofinancement « de Cœur et de Nature avec Grenville-sur-la-Rouge » / Poursuites de la compagnie d'exploration minière Canada Carbon inc.
  - 4.9 Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion (AHMVD) / Accueil des Grenadiers du Lac Saint-Louis (Midget Espoir AAA)
  - 4.10 Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS) / Conférence de Mario Cyr « L'arctique à l'heure des changements climatiques » / Aide financière
- 5. Greffe et affaires juridiques**
  - 5.1 Mandat / Services juridiques / Action sur compte / REC-19-070
  - 5.2 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1785 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels – Travaux de pavage, de bordures, de trottoirs et d'éclairage incluant tous les travaux connexes / Partie de la rue des Nénuphars
  - 5.3 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1728-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Partie de l'avenue André-Chartrand
  - 5.4 Expropriation / Lot 6 273 767 / Désistement partiel / Terrain non aménagé / Boulevard de la Cité-des-Jeunes / TAQ / SAI-M-280398-1811

- 5.5 Entente / Occupation du domaine public / Partie du lot 1 547 013 / Route De Lotbinière / Autorisation de signature
- 5.6 Expropriation / Servitude / Partie du lot 1 830 854 / Règlement hors cour / TAQ / SAI-M-258012-1702
- 6. Finances et trésorerie**
  - 6.1 Dépôt de listes des comptes – échéance des 16 et 30 août 2019
- 7. Ressources humaines**
  - 7.2 Mouvement de main-d'œuvre
  - 7.3 Service de sécurité incendie / Démission / Capitaine aux opérations
  - 7.4 Direction générale / Confirmation de poste / Adjointe à la direction générale et à la mairie
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Sports et loisirs**
- 11. Culture et vie communautaire**
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
  - 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-46 / Déneigement et entretien hivernal du stationnement de bâtiments municipaux (1255, rue Émile-Bouchard et Caserne Forbes)
  - 13.2 Annulation de l'appel d'offres n° 401-110-19-36 / Collecte et transport des résidus d'automne
  - 13.3 Circulation / Retrait et ajout / Arrêts obligatoires / Avenue Marier
- 14. Eaux**
- 15. Génie**
  - 15.1 Ordres de changement n<sup>os</sup> 5 et 6 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1737.04 / Entrepreneur général / Remplacement par forage directionnel d'une conduite d'eau potable sous l'autoroute 40 / Règlement n° 1737
- 16. Urbanisme**
  - 16.1 Dérogation mineure / 4000, rue Phil-Goyette / Marge avant / Lot 6 300 812 / Zone P2-1009 / CCU n° 19-09-151
- 17. Environnement**
  - 17.1 Adoption / Répertoire des projets de contrôle écologique de la végétation autorisés par la Ville / Mise à jour des zones
- 18. Réglementation**
  - 18.1 Adoption / Règlement n° 1565-13 (RMH 399) / Circulation / Interdiction de circuler dans une zone de débarcadère scolaire
  - 18.2 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1764-03 / Gestion contractuelle / Catégories 1
  - 18.3 Adoption avec changements / Règlement n° 1275-281 / Zonage / Devancement de la période d'installation / Structure d'abris d'auto
  - 18.4 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1694-29 / Stationnement / Disposition relative à la signalisation temporaire / Interdictions de stationnement – avenue de la Canardière et rues des Aubépines, des Merisiers et des Pruches / Limitations de stationnement – rue Justine-Poirier
  - 18.5 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1692-04 / Déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville / Disposition relative au permis de déneigement

18.6 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1780 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de la phase 1 de l'élargissement à quatre voies d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes incluant tous les travaux connexes

19. Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

**19-09-818 Adoption du procès-verbal**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

**19-09-819 Période de questions**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**19-09-820 Demande d'appui / Campagne de sociofinancement « de Cœur et de Nature avec Grenville-sur-la-Rouge » / Poursuites de la compagnie d'exploration minière Canada Carbon inc.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver, Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de sociofinancement « Solidarité GSLR » ([www.solidaritegslr.ca](http://www.solidaritegslr.ca)) avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec;

CONSIDÉRANT que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la poursuite de 96 millions \$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE soutenir la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon;

QU'un montant de 500 \$ soit versé à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, à titre d'aide financière, afin de l'appuyer dans le cadre de sa campagne sensibilisation et de financement intitulée « Solidarité GSLR »;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-09-821 Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion (AHMVD) / Accueil des Grenadiers du Lac Saint-Louis (Midget Espoir AAA)**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'Association de hockey mineur de Vaudreuil-Dorion (AHMVD) pour l'accueil des Grenadiers du Lac Saint-Louis (Midget Espoir AAA);

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 500 \$ soit versé à l'AHMVD, à titre d'aide financière, afin de permettre la présence des Grenadiers du Lac Saint-Louis pour une partie tenue le 30 novembre 2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-09-822 Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS) / Conférence de Mario Cyr « L'arctique à l'heure des changements climatiques » / Aide financière**

CONSIDÉRANT la tenue de la conférence « L'arctique à l'heure des changements climatiques » présentée par Mario Cyr, explorateur des fonds marins reconnu à travers le monde, le 10 octobre 2019 au théâtre Paul-Émile-Meloche;

CONSIDÉRANT que 450 billets seront en vente au coût de cinq dollars chacun pour assister à cette conférence;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité environnement d'offrir les fonds recueillis lors de cet événement à un organisme de la région dont la mission est en lien avec celle de M. Mario Cyr;

CONSIDÉRANT que l'organisme Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS) a pour mission d'assurer la concertation, la planification et la coordination d'actions en matière de gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants de la région de Vaudreuil-Soulanges dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT que l'argent servira pour des projets qui seront exécutés à Vaudreuil-Dorion;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les sommes recueillies à l'occasion de cette conférence soit versées à COBAVER-Vaudreuil-Soulanges, à titre d'aide financière, pour des projets qui seront exécutés à Vaudreuil-Dorion, et ce, jusqu'à concurrence de 2 250 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-09-823 Mandat / Services juridiques / Action sur compte / REC-19-070**

CONSIDÉRANT qu'un feu de véhicule est survenu le 20 décembre 2017 sur l'autoroute 40 à la hauteur de la sortie 35;

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie de la Ville, de même que ceux des villes de Saint-Lazare et d'Hudson, ont dû intervenir pour combattre cet incendie;

CONSIDÉRANT que Future Generation Transport Inc., le propriétaire du véhicule incendié, n'a toujours pas acquitté la facture de 43 652,76 \$ reliée à cette intervention, et ce, malgré deux avis;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme Barrettes et associés avocats inc. soit mandatée afin d'entreprendre, pour et nom de la Ville, tout recours judiciaire approprié afin de recouvrer ce montant impayé;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-09-824 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1785 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels – Travaux de pavage, de bordures, de trottoirs et d'éclairage incluant tous les travaux connexes / Partie de la rue des Nénuphars**

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 9 septembre 2019 pour le Règlement d'emprunt n° 1785 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels pour les travaux de pavage, de bordures, de trottoirs et d'éclairage, incluant tous les travaux connexes, sur une partie de la rue des Nénuphars entre la rue des Dahlias et le chemin de fer du Canadien Pacifique en décrétant une dépense et un emprunt de 586 000 \$ à ces fins »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 24;

CONSIDÉRANT que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 12;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a signé le registre;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1785 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**19-09-825 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1728-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Partie de l'avenue André-Chartrand**

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue du 9 au 13 septembre 2019 pour le Règlement d'emprunt n° 1728-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1728 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 780 000 \$ »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 27 010;

CONSIDÉRANT que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 2 712;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a signé le registre;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1728-01 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**19-09-826 Expropriation / Lot 6 273 767 / Désistement partiel / Terrain non aménagé / Boulevard de la Cité-des-Jeunes / TAQ / SAI-M-280398-1811**

CONSIDÉRANT la résolution 18-10-839 prévoyant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un terrain vacant d'une superficie de 16 541,80 mètres carrés correspondant au lot 6 273 767 pour sécuriser les réseaux d'alimentation en eau potable desservant le futur hôpital ainsi que certains secteurs de la Ville;

CONSIDÉRANT l'avis d'expropriation dûment signifié à Société de Gestion Doucet inc. et publié le 29 novembre 2018 sous le numéro 24 292 910 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Vaudreuil;

CONSIDÉRANT que de façon préliminaire, la Ville avait identifié une superficie de 16 541,80 mètres carrés comme étant nécessaire aux fins de construction d'une réserve d'eau potable;

CONSIDÉRANT que la Ville, en vue de réduire les coûts reliés à l'acquisition du terrain et les dommages éventuels à l'expropriée, a revu à la baisse la superficie à acquérir nécessaire aux travaux, pour la porter à 9 063,80 mètres carrés;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu de demander un désistement partiel de l'expropriation d'une superficie de 7 478 mètres carrés, le tout tel que montré à la description technique portant le numéro B 10323-6, minute 18 416, préparé par M. Claude Bourbonnais, arpenteur-géomètre, en date du 31 juillet 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville mandate la firme Barrette et Associés, afin de présenter une requête en désistement partiel d'expropriation pour le lot 6 273 767 dans le dossier TAQ SAI-M-280398-1811;

QUE les procédures d'expropriation soient par conséquent poursuivies sur une partie du lot 6 273 767, d'une superficie de 9063,80 mètres carrés, le tout tel que montré au plan préparé le 16 septembre 2019 par M. Claude Bourbonnais, arpenteur-géomètre, dossier B 10323-7, minute 18 495.

QUE la greffière adjointe soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis relatif à cette requête.

« ADOPTÉE »

**19-09-827 Entente / Occupation du domaine public / Partie du lot 1 547 013 /  
Route De Lotbinière / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la demande de la société 9174-4243 Québec inc., propriétaire du lot 1 545 787 sis au 55 route De Lotbinière, à l'effet d'occuper une partie du lot 1 547 013 correspondant à l'emprise de la route De Lotbinière, le tout temporairement et aux fins d'y aménager une aire d'entreposage pour véhicules;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure avec 9174-4243 Québec inc. une entente lui permettant d'occuper le domaine public temporairement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente à durée indéterminée avec 9174-4243 Québec inc. pour l'occupation d'une partie du lot 1 547 013 correspondant à 75,4 mètres carrés, à partir du 22 septembre 2019, et ce, pour une contrepartie totale annuelle de 1 131 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**19-09-828 Expropriation / Servitude / Partie du lot 1 830 854 / Règlement hors cour /  
TAQ / SAI-M-258012-1702**

CONSIDÉRANT la résolution 17-02-113 prévoyant l'acquisition par expropriation du lot 1 830 854 pour le projet d'approvisionnement en eau potable en vue de desservir le secteur Domaine-en-Haut, soit les rues des Alouettes, du Canari et du Cardinal;

CONSIDÉRANT la procédure d'expropriation déposée pour ce lot au Tribunal administratif du Québec (TAQ) portant le numéro SAI-M-258012-1702;

CONSIDÉRANT que la partie expropriée est disposée à régler la procédure d'expropriation hors cour pour un montant de 36 500 \$, plus les intérêts au taux légal et indemnité additionnelle depuis le 24 avril 2017 à titre d'indemnité complète, totale et finale, y incluant, dommages, troubles et inconvénients;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté le règlement hors cour dans le dossier TAQ SAI-M-258012-1702 pour un montant total en capital, frais et dommages de 36 500 \$, plus les intérêts au taux légal et indemnité additionnelle depuis le 24 avril 2017, dont la somme de 15 120 \$ a été versée au greffe de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal le 14 juin 2018 à titre d'indemnité provisionnelle en l'instance 760-05-005865-181;

QUE la greffière adjointe soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis relatif au règlement hors cour dans ce dossier;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre un paiement de 21 380 \$ plus les intérêts au taux légal et indemnité additionnelle depuis le 24 avril 2017, au moment opportun sur demande de la greffière adjointe, pour financer le versement complémentaire prévu au règlement hors cour;

QUE cette opération soit financée par une affectation du surplus accumulé non affecté aux activités d'investissement, dans l'attente de l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt;

QU'une somme non supérieure à 5% des dépenses autorisées au règlement d'emprunt qui sera adopté soit remboursée au surplus accumulé non affecté au moment opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-09-829 Dépôt de listes des comptes – échéance des 16 et 30 août 2019**

Le Conseil prend acte du dépôt et paiement des listes des comptes suivantes :

- échéance du 16 août 2019 pour un montant de 2 053 847,30 \$;
- échéance du 30 août 2019 pour un montant de 4 289 002,62 \$.

**19-09-830 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 4 septembre 2019.

« ADOPTÉE »

**19-09-831 Service de sécurité incendie / Démission / Capitaine aux opérations**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M. Laurin, et ce, à compter du 10 septembre 2019;

QUE la Ville remercie M. Laurin pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

**19-09-832 Direction générale / Confirmation de poste / Adjointe à la direction générale et à la mairie**

CONSIDÉRANT la résolution 19-06-548;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Martin Houde, directeur général, datée du 4 septembre 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M<sup>me</sup> Caroline Houle dans son poste d'adjointe à la direction générale et à la mairie;

QUE des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Houle.

« ADOPTÉE »

**19-09-833 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-46 / Déneigement et entretien hivernal du stationnement de bâtiments municipaux (1255, rue Émile-Bouchard et Caserne Forbes)**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le déneigement et l'entretien hivernal du stationnement de bâtiments municipaux (1255, rue Émile-Bouchard et Caserne Forbes), trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 13 septembre 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-19-46;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Société d'Entretien Général L.A.F. inc., 466, rue Brunet, Saint-Lazare (Québec), J7T 1Z8, pour le déneigement et l'entretien hivernal du stationnement de bâtiments municipaux (1255, rue Émile-Bouchard et Caserne Forbes), et ce, pour un montant de 10 342 \$ pour le lot A et de 16 671,38 \$ pour le lot B, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-19-46;

QUE le contrat soit adjugé pour une saison, soit 2019-2020, avec une possibilité de reconduction pour quatre saisons additionnelles;

Certificat de crédits suffisants émis et budget 2020.

« ADOPTÉE »

**19-09-834 Annulation de l'appel d'offres n° 401-110-19-36 / Collecte et transport des résidus d'automne**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la collecte et transport des résidus d'automne, aucune soumission n'a été reçue le 4 septembre 2019 à 11 h;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit annulé à toutes fins que de droit l'appel d'offres n° 401-110-19-36.

« ADOPTÉE »

**19-09-835 Circulation / Retrait et ajout / Arrêts obligatoires / Avenue Marier**

CONSIDÉRANT la demande de retirer les arrêts obligatoires sur l'avenue Marier à son intersection avec la rue De Tonnancour décrété par la résolution 10-02-060 et de les déplacer sur l'avenue Marier à son intersection avec les rues Claude-Léveillé et Ève-Cournoyer;

CONSIDÉRANT que la distance n'est pas suffisante, selon les normes du ministère du Transport, entre les deux intersections pour avoir deux arrêts obligatoires;

CONSIDÉRANT que l'intersection de l'avenue Marier avec les rues Claude-Léveillé et Ève-Cournoyer est à quatre approches, comparativement à trois approches pour son intersection avec la rue De Tonnancour;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 21 août 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit retiré l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur l'avenue Marier, dans les deux directions, à son intersection avec la rue De Tonnancour;

QUE le décreté l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur l'avenue Marier, dans les deux directions, à son intersection avec les rues Claude-Léveillé et Ève-Cournoyer;

QUE soit mandaté à cet effet le Service des travaux publics de procéder à la modification de la signalisation requise et d'en informer la Sureté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**19-09-836 Ordres de changement n<sup>os</sup> 5 et 6 / Appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-18-R1737.04 / Entrepreneur général / Remplacement par forage directionnel d'une conduite d'eau potable sous l'autoroute 40 / Règlement n<sup>o</sup> 1737**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n<sup>os</sup> 5 et 6 de l'entrepreneur général reliés au projet « Remplacement par forage directionnel d'une conduite d'eau potable sous l'autoroute 40 - appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-18-R1737.04 » totalisant un montant de 2 150,18 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-09-837 Dérogation mineure / 4000, rue Phil-Goyette / Marge avant / Lot 6 300 812 / Zone P2-1009 / CCU n<sup>o</sup> 19-09-151**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 4000, rue Phil-Goyette;

CONSIDÉRANT la recommandation n<sup>o</sup> 19-09-151 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 septembre 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 28 août 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 4000, rue Phil-Goyette, afin d'autoriser une marge avant de 2,20 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone P2-1009 du Règlement de zonage n<sup>o</sup> 1275 qui exige un minimum de 3 mètres.

« ADOPTÉE »

**19-09-838 Adoption / Répertoire des projets de contrôle écologique de la végétation autorisés par la Ville / Mise à jour des zones**

CONSIDÉRANT la résolution 17-08-732 adoptant le Répertoire des projets de contrôle écologique de la végétation de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la zone du secteur Henry-Ford a été vendue et qu'elle doit donc être retirée de ce répertoire;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle zone dans le secteur Marier doit être ajoutée à ce répertoire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, tel que déposé, le Répertoire des projets de contrôle écologique de la végétation de Vaudreuil-Dorion, daté du 29 août 2019 et élaboré par la section – Environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire, afin de modifier la carte du secteur Henry-Ford et d'ajouter la carte du secteur Marier.

« ADOPTÉE »

**19-09-839 Adoption / Règlement n° 1565-13 (RMH 399) / Circulation / Interdiction de circuler dans une zone de débarcadère scolaire**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1565-13 a été déposé à une séance tenue le 3 septembre 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1565-13 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation n° 1565 (RMH 399) afin d'interdire la circulation de véhicules dans une zone de débarcadère scolaire ».

« ADOPTÉE »

**19-09-840 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1764-03 / Gestion contractuelle / Catégories 1**

La conseillère M<sup>me</sup> Diane Morin dépose le projet de règlement n° 1764-03 modifiant le Règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1764 afin d'ajouter une catégorie à l'article 11.1 et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**19-09-841 Adoption avec changements / Règlement n° 1275-281 / Zonage / Devancement de la période d'installation / Structure d'abris d'auto**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 3 septembre 2019 le projet de règlement n° 1275-281 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 16 septembre 2019 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement n° 1275-281 intitulé :

« Règlement modifiant les dispositions du Règlement de zonage n° 1275 relatives aux abris d'auto temporaires ».

soit adopté avec changements, soit :

- le retrait de l'article 2 afin de ne pas remplacer le sous-article 2.2.18.1.7 du Règlement de zonage n° 1275 relatif aux clôtures à neige et poteaux indicateurs de déneigement;
- la modification du titre du règlement afin de refléter le retrait de l'article 2.

« ADOPTÉE »

**19-09-842 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1694-29 / Stationnement / Disposition relative à la signalisation temporaire / Interdictions de stationnement – avenue de la Canardière et rues des Aubépines, des Merisiers et des Pruches / Limitations de stationnement – rue Justine-Poirier**

La conseillère M<sup>me</sup> Josée Clément dépose le projet de règlement n° 1694-29 modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin d'ajouter une disposition relative à la signalisation temporaire, de prolonger les interdictions de stationnement sur les rues des Aubépines et des Merisiers, d'ajouter des interdictions de stationnement sur l'avenue de la Canardière et la rue des Pruches et de modifier les limitations de stationnement sur la rue Justine-Poirier.

**19-09-843 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1692-04 / Déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville / Disposition relative au permis de déneigement**

La conseillère M<sup>me</sup> Jasmine Sharma dépose le projet de règlement n° 1692-04 modifiant le Règlement relatif au déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville n° 1692 afin de modifier la période de validité du permis de déneigement et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**19-09-844 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1780 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de la phase 1 de l'élargissement à quatre voies d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes incluant tous les travaux connexes**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1780 a été déposé à une séance tenue le 12 août 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1780 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels pour les travaux de la phase 1 de l'élargissement à quatre voies d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes, incluant tous les travaux connexes en décrétant une dépense et un emprunt de 6 005 000 \$ à ces fins ».

« ADOPTÉE »

**19-09-845 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**19-09-846 Période de questions – Assistance**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**19-09-847 Levée de la séance**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 10 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier